

Madame Angélique SITTA-AKELE Muila

Avocat

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa
Administrateur National chargé de la Protection UNHCR

23, Avenue Ekila

Binza/UPN

Kinshasa/Ngaliema (RDC)

Tel. (00243) 099 99 44846 ; 081 99 44846

E-mail : muilakele@yahoo.fr ; sitta@unhcr.org

Kinshasa, le 30 août 2008

A Monsieur le Directeur
du Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties
Bureau C-0690, Maanweg 174
2516 AB La Haye (Pays-Bas)
E-mail : asp@asp.fcc-cpi.int

Monsieur le Directeur,

Concerne : Lettre de motivation à ma candidature au poste de Juge à la CPI.

Ayant dès 1999, dans le cadre de mes activités universitaires, participé aux recherches qui ont abouti à la publication d'un ouvrage sur « *Les Crimes contre l'Humanité en Droit Congolais* », je suis restée particulièrement attentive aux négociations qui ont abouti à la création de la Cour Pénale Internationale. J'ai par la suite activement milité, dans les milieux universitaires, associatifs, au barreau de Kinshasa et au Cabinet du Ministre de la Justice où j'assumais les fonctions de Conseiller Juridique, pour que la RDC compte parmi les soixante premiers signataires du Statut de Rome. J'ai ainsi participé aux différents forums et travaux organisés notamment par le Ministère de la Justice, Human Rights Watch, l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO) et la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais, en vue d'obtenir la ratification du Statut de Rome par la RDC. En ma qualité de membre de cette dernière commission, j'ai collaboré à la rédaction de l'Avant-Projet de Loi de mise en œuvre du Statut de Rome (*Projet de Loi portant modifications de certaines dispositions du code pénal, du code de procédure pénale, du code de l'organisation et de la compétence judiciaires, du code pénal militaire et du code judiciaire militaire en application du Statut de la Cour Pénale Internationale*).

En fait, cet engagement en faveur de la Cour Pénale Internationale résulte d'un profond sentiment de frustration face à l'impunité qui couvre généralement les commanditaires et exécutants des graves violations du droit international et du droit humanitaire, ainsi que d'un sentiment de révolte face à l'abandon dans lequel se trouvent les victimes de ces crimes. Et, les événements dramatiques qui se déroulent dans les pays des grands lacs, depuis le génocide rwandais de 1994 jusqu'aux violations massives des droits de l'homme perpétrées sur le territoire de la RDC et qui se poursuivent encore à l'Est du pays, sans oublier celles qui ont eu lieu ou qui se déroulent encore dans d'autres parties du continent africain (RCA, Darfour, Somalie) ou ailleurs dans le monde, m'interpellent. Ils me font prendre conscience de ce que l'humanité entière est la première victime de ces actes inqualifiables qui frappent dans leur dignité et dans leur intégrité notamment les enfants, les femmes, les minorités ethniques et de nombreuses autres catégories de personnes vulnérables. Mes fonctions actuelles d'Administrateur National chargé de la Protection au sein du HCR me donnent précisément

l'opportunité de comprendre la tragédie de ces personnes vulnérables à travers l'expérience des réfugiés et des personnes déplacées dont je m'occupe quasi quotidiennement.

Ces drames, d'hier, d'aujourd'hui et sans doute encore de demain, ici ou ailleurs dans le monde, mettent en évidence la nécessité pour la Communauté internationale de s'engager résolument dans la lutte contre les violations graves du droit international humanitaire et contre l'impunité dans ce domaine. Car le sentiment d'injustice qui en résulte ébranle gravement la conscience de l'humanité toute entière et est susceptible de perturber dangereusement la paix et la sécurité du monde.

Interpellée par cette situation, je voudrais mettre ma sensibilité de femme pénaliste, mon expérience d'avocat, de cadre d'organisations non gouvernementales et d'agent humanitaire, mes convictions scientifiques et académiques, au service de ce combat pour la défense des droits fondamentaux de l'être humain et pour la prévention, grâce à l'action vigilante et diligente de la Justice internationale, de ces crimes odieux que sont le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La Cour Pénale Internationale étant investie d'un rôle de premier plan dans ce combat, collaborer à l'exercice de son mandat serait pour moi la concrétisation de mon engagement contre l'impunité et l'injustice et pour le respect inconditionnel et impératif de la dignité de la personne humaine en toutes circonstances.

J'ai par ailleurs conscience du rôle capital que, dans le contexte mondialiste qui se développe à l'heure actuelle, la Cour Pénale Internationale jouera, à travers sa jurisprudence, pour la construction d'un droit pénal universel - droit pénal international et droit international pénal - qui soit véritablement la garantie de prévention et de protection impartiale et objective de tous, sans discrimination d'aucune sorte, contre les formes les plus odieuses de violences dans le monde. La Cour Pénale Internationale dispose à cet effet d'un atout majeur, à savoir le principe de complémentarité avec les juridictions nationales et celui de coopération avec les États Parties. Les derniers développements de ses interventions mettent en évidence la fonction morale, pédagogique, psychologique et politique que celles-ci produisent auprès des populations et de leurs dirigeants, ainsi que les inflexions positives qu'elles imposent aux entêtements les plus insensés de ceux qui utilisent les violences les plus abjectes faites à la dignité de l'humanité comme stratégie de gouvernance ou de pouvoir.

Aussi, travailler dans le cadre et dans l'esprit de cette institution de Justice internationale, en communion avec des juristes, des femmes et des hommes de bonne volonté, venus de divers horizons à travers le monde, ayant des expériences professionnelles et humanitaires variées, est en soi une perspective enrichissante à laquelle je serais heureuse de participer comme Juge de la Cour Pénale Internationale.

En 2004, avec l'appui du Gouvernement de la RDC, par le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre des Droits Humains, j'avais présenté ma candidature au poste de Procureur Adjoint (Poursuites) à la Cour Pénale Internationale (Avis de vacance de poste n° 04-LEG-037-PO du 5 février 2004). Dans la réponse que Monsieur Paulo R.S. RAJAÓ, Administrateur principal de la CPI en charge des stratégies concernant le personnel m'avait alors adressée, il mentionnait que mes qualifications répondaient aux exigences particulières du poste et m'encourageait de ne pas hésiter de contacter ses services si le Bureau du Procureur peut m'être d'une quelconque aide. Forte de cette offre, j'ose solliciter et espérer l'appui de ce dernier à ma présente candidature.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Angélique SITA-AKELE Mulla

